

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°28 Réunion 16 avril 2026

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL – Mickael ESTEVE

Membre salariée : MME. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

RESULTATS DES 1/4 FINALE SOUS RESERVES D'HOMOLOGATIONS :

COUPE U13 DEPARTEMENTALE - GILBERT CASTELLO:

Match N°1 :	VLF 2	2 / 9	AS CANNES 2
Match N°2 :	AS ROQUEFORT 1	0 / 5	AS MONACO 2
Match N°3 :	FC MOUGINS 2	9 / 1	CAVIGAL NICE. 2
Match N°4 :	ESSNN 3	4 / 2	REV. ST ISIDORE 2

Les 1/2 finales se dérouleront le samedi 25 avril au Stade du Ray à Nice

Match N°1 :	AS CANNES 2 /	AS MONACO 2	Stade du Ray à 15H15
Match N°2 :	MOUGINS 2 /	ESSNN 3	Stade du Ray à 13H45

COUPE U15 – CHARLES AGNELLI:

Match N°1 :	AS CANNES	8 / 0	AS ROQUEFORT
Match N°2 :	FC MOUGINS	11 / 0	FCLC
Match N°3 :	ASTAM NICE	0 / 9	FC CARROS
Match N°4 :	GJO ANTIBES JLP	1 / 3	ASCC FOOT

Les 1/2 finales se dérouleront le samedi 25 avril 2026

Match N°1 :	AS CANNES 1 /	FC MOUGINS 1
Match N°2 :	FC CARROS 1 /	ASCC FOOT 1

COUPE U17 - PIERRE OLIVARI:

Match N°1 :	O. SUQUETTAN	2 / 10	AS FONTONNE
Match N°2 :	USCA	3 / 2	ES BAOUS FOOT
Match N°3 :	FC MOUGINS	7 / 5	USCBO
Match N°4 :	AS CANNES	11 / 1	AS LEVENS

Les 1/2 finales se dérouleront le samedi 25 avril 2026 :

Match N°1 :	AS FONTONNE 1	/	USCA 1
Match N°2 :	FC MOUGINS 1	/	AS CANNES 1

COUPE U19 – MICHEL KITABDJIAN :

Match N°1 :	ESCR	5 / 2	AS CANNES
Match N°2 :	AS FONTONNE	5 / 0	ES CONTES
Match N°3 :	ST LAURENT	5 / 1	US PEGOMAS
Match N°4 :	USCA	6 / 0	ASCC FOOT

Les 1/2 finales se dérouleront le mercredi 06 mai 2026 (date butoir)

Match N°1 :	ESCR 1	/	AS FONTONNE 1
Match N°2 :	ST LAURENT 1	/	USCA 1

COUPE COTE d'AZUR SENIORS :

Match N°1 : **CANNES RANGUIN** 3 / 1 S.O ROQUETTAN
Match N°2 : FC MOUGINS 3 / 3 US PEGOMAS
T.A.B 7 / 6
Match N°3 : USCBO 1 / 3 **USCA**
Match N°4 : **ESCR** 2 / 2 CASE NICE
T.A.B 4 / 1

Décision de la commission statuts et règlement sur le PV N° 18 du 03/03/2026 :

Match N°4 : ESCR 0P / 3 **CASE NICE**

Les ½ finales se dérouleront le dimanche 26 avril 2026

Match N°1 : CASE NICE 1 / USCA 1
Match N°2 : FC MOUGINS 1 / FC CANNES RANGUIN 1

COUPE U15F A 11 :

Les ½ finales se dérouleront le dimanche 18 avril 2026

Match N°1 : FC MOUGINS 1 / OGC NICE 1
Match N°2 : ESCR 1 / FC CARROS 1

COUPE U18F A 11 : ½ FINALE

Match N°1 : VLF 1 1/3 **AS MONACO FF 1**
Match N°2 : GJOA JLP 1 / OGC NICE 1 programmé au 06.05.26 à 18 H 45 sur le stade Auvergne

SENIORS FEMINES A 8 :

Les ½ finales se dérouleront le samedi 25 avril 2026

Match N°1 : STADE LAURENTIN 1 / TRINITE SP.F.C. 1
Match N°2 : DRAP FOOTBALL 1 / FC CARROS 2

FEMININES A 11 COUPE MARENCO :

Les ½ finales se dérouleront le dimanche 26 avril 2026

Match N°1 : AS CANNES 2 / MONACO UNITED 1
Match N°2 : VLF 1 / FC CARROS 1

Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON

La Secrétaire de séance :
MME. Elisabeth CATANIA